



Schweizerischer Gemeindeverband
Association des Communes Suisses
Associazione dei Comuni Svizzeri
Associaziun da las Vischnancas Svizras

RAPPORT ANNUEL 2018

Impressum

Éditeur

Association des Communes Suisses, Laupenstrasse 35,
Case postale, 3001 Berne, Tél. 031 380 70 00,
verband@chgemeinden.ch, www.chcommunes.ch

Photo de couverture

Lever de soleil au Niederhorn, vu depuis Spiez (BE).
Photo: Martina Rieben

Table des matières

Editorial	5
Succès	6
Travail médiatique	9
Affaires courantes	13
Procédures de consultation	19
Organes de l'association	23
Nouveaux membres/membres	26
Fondation ACS	27
Comptes annuels	29
Bilan	32



Un partenaire fiable en période de changement

Le travail dans les communes, aussi bien au sein des autorités politiques que de l'administration, n'a jamais été aussi complexe qu'aujourd'hui. Les causes de cette complexité croissante sont notamment la transformation numérique, les exigences plus élevées des citoyennes et citoyens et le nombre toujours plus important de lois, d'ordonnances ou de directives. Cela complique les activités à l'échelle communale, mais les rend aussi intéressantes et attrayantes. Et grâce à l'Association des Communes Suisses (ACS), les communes peuvent compter sur un partenaire fiable qui défend leurs intérêts au niveau fédéral et les soutient au mieux dans la mise en œuvre de leurs revendications.

Dans une époque de mutations, il ne sert à rien de rester sur les anciens modèles de pensée. En effet, il est préférable d'ouvrir la voie à l'innovation et de participer activement au changement. Ce constat important a été fait lors de l'assemblée générale de l'ACS 2018 sur le thème «Maintenir vivants les centres de localités». Il s'applique également au système de milice, qui en tant que part de l'héritage républicain de la Suisse s'avère particulièrement important au niveau communal et qui pourtant traverse une crise. Le système de milice a besoin d'un nouvel élan et d'une stratégie d'innovation pour être maintenu et renforcé à l'avenir. C'est pourquoi l'ACS a déclaré l'année 2019 «Année du travail de milice». D'importants travaux préparatoires ont été réalisés au cours de l'année sous revue.

Cependant, l'innovation seule ne suffit pas pour réussir. En effet, le travail politique requiert depuis toujours de la constance et de la ténacité. En voici deux exemples: l'ACS n'a cessé de s'engager avec force et finalement avec succès pour la prise en compte des intérêts des communes dans le cadre de l'aménagement futur du réseau des offices de poste. En 2012, l'association FPS ap a été co-fondée par l'ACS. L'objectif était de renforcer l'administration publique avec la réalisation d'examens professionnels fédéraux et professionnels fédéraux supérieurs dans le domaine de la formation professionnelle supérieure. C'est notamment grâce à l'engagement de l'ACS que l'administration publique dispose depuis 2018 aussi d'une formation professionnelle supérieure reconnue au niveau fédéral et axée sur la pratique, qui ouvre de nouvelles perspectives au personnel administratif. Pour en savoir plus sur les succès de l'ACS en 2018, reportez-vous à la page 6.

Nous tenons à remercier tous les membres pour leur solidarité, leur confiance et leur précieux soutien. Nous continuerons à nous engager pour le niveau communal, avec persévérance, constance et une pincée d'innovation.

Hannes Germann, conseiller aux États
Président ACS

Offices postaux: succès pour les communes

L'ACS s'est toujours employée avec succès pour que les intérêts de l'échelon communal soient dûment pris en compte dans le cadre de l'aménagement futur du réseau des offices de poste. Lors de deux consultations de commissions parlementaires, elle a réclamé que les communes soient impliquées sur un pied d'égalité et que les réalités régionales reçoivent une plus forte pondération sur le plan des critères d'accessibilité. Elle a réussi à faire valoir son point de vue vis-à-vis du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, de la direction stratégique et opérationnelle de La Poste et enfin du groupe de travail constitué par la conseillère fédérale Doris Leuthard. L'accessibilité au service postal universel et aux services des paiements doit être assurée à l'avenir de façon plus différenciée qu'aujourd'hui. La Poste sera donc dans l'obligation de continuer à entretenir un réseau dense de points d'accès. En outre, le nouveau dialogue de planification régulier proposé entre La Poste et les cantons, qui impliquera les communes, permettra de mieux harmoniser les prestations du service universel.

Le portail d'emploi pour les pouvoirs publics a été créé

En liaison avec l'ACS, la société Monster Worldwide Switzerland SA propose dès début 2018 aux villes, aux communes, aux cantons ainsi qu'aux entreprises et organisations publiques une plateforme à la pointe de la modernité pour présenter leurs postes à pourvoir. Ce portail karriereschweiz.ch rassemble les offres d'emplois vacants et propose des services innovants pour mettre en relation les candidats, les entreprises et les organisations dans toute la Suisse. Ce portail sans publicité rassemble des annonces relevant exclusivement du secteur public dans toutes les régions du pays et dans tous les domaines d'activité.

Informations:
www.karriereschweiz.ch

PF 17

Clause communale renforcée dans le Projet fiscal 17

Le 12 février 2017, les citoyens suisses ont rejeté dans les urnes la Réforme de l'imposition des entreprises III. Au vu de ce verdict clair, l'ACS a aussitôt réclamé que le Conseil fédéral et le Parlement engagent le plus rapidement possible une nouvelle réforme susceptible de recueillir la majorité et d'être mise en œuvre sans délai. Dans ce contexte, l'ACS s'intéressait aux questions de contenu, mais également à une indemnisation appropriée des communes. Les débats parlementaires ont permis de trouver sur ce point une bonne solution qui va dans le sens des villes et des communes. Après le Conseil national, le Conseil des Etats s'est lui aussi exprimé en faveur du renforcement de la clause communale qui réclame une indemnisation financière appropriée pour les communes.

FPS ap: premiers diplômes délivrés

L'association «Organisation suisse d'examen formation professionnelle supérieure en administration publique» a pu délivrer les premiers brevets en août 2018. Au total 72 diplômé(e)s ont terminé leur formation de spécialiste en administration publique et ont obtenu le brevet fédéral. Fondée en 2012, l'Association FPS ap a pour but de renforcer l'administration publique – Confédération, cantons et communes – avec la réalisation des examens professionnels fédéraux et professionnels fédéraux supérieurs dans le domaine de la formation professionnelle supérieure. Le brevet fédéral décerné aux collaboratrices et collaborateurs des administrations publiques tel qu'il existe aujourd'hui

est l'œuvre d'une initiative de l'ACS. En sa qualité de membre fondatrice, l'ACS s'est engagée dès le début pour que la voie donnant accès aux formations professionnelles supérieures soit également ouverte aux collaboratrices et collaborateurs des administrations publiques.

Informations:

www.fpsap.ch



Lancement d'un instrument de monitoring pour contrôler les dossiers politiques

En juin 2018, l'ACS a lancé en collaboration avec l'agence de conseil politique Büro polsan AG et basis06 AG POLITmonitor sur Internet l'instrument de monitoring POLITmonitor destiné à la surveillance, l'accompagnement et le traitement systématiques des dossiers politiques. Le POLITmonitor couvre tous les dossiers politiques au niveau fédéral et cantonal. L'agence de conseil politique polsan AG et l'ACS développe l'expertise en termes de contenus et de politique, tandis que basis06 AG se charge de la mise en œuvre technique. Cela a donné naissance à un outil de monitoring qui apporte une plus-value importante au travail politique exigeant et qui est déjà utilisé avec succès par plusieurs organisations.

Informations:

www.politmonitor.ch

«Année du travail de milice» préparée

Le système de milice est un pilier important du modèle de réussite helvétique. Afin de le renforcer et de le rendre apte à affronter l'avenir, l'ACS a déclaré 2019 «Année du travail de milice». L'ACS orchestre cette année en collaboration avec le monde politique, l'économie, la science et la société civile. Le rôle de l'ACS consiste à créer des plateformes et à encourager une discussion interdisciplinaire approfondie alliant diverses perspectives. Des recommandations et des solutions concrètes pour renforcer et développer le système de milice seront ainsi mises en évidence. Les activités et les projets de l'«Année du système de milice» seront répartis sur l'ensemble de l'année 2019.

Informations:

www.systemedemilice.ch



6 SÉMINAIRES

Encouragement précoce: étude, guide et séminaires

Les communes jouent un rôle essentiel dans la mise en place d'offres d'encouragement précoce destinées aux enfants d'âge préscolaire et à leurs familles. Toutefois, peu de mesures sont intégrées dans une stratégie d'encouragement précoce à long terme. C'est pourquoi l'ACS et le Programme national contre la pauvreté soutiennent les communes dans le développement de stratégies et réseaux dans le domaine de l'encouragement précoce. En 2018, l'ACS a publié un guide pour la promotion précoce des communes de petite et moyenne importance en collaboration avec la Haute école de travail social de Lucerne et l'Office fédéral des assurances sociales (analyse de la situation). Lors de six séminaires régionaux, les résultats de l'étude ainsi que le guide ont été présentés. Des exemples pratiques des communes et cantons ont été également exposés. Enfin, les participants ont discuté ensemble des chances et des défis de l'encouragement précoce.

Informations:

www.tinyurl.com/encouragement-precoce

Exemples de «bonne pratique» présentés

L'ACS encourage l'échange d'expériences entre les communes. Au cours d'un séminaire qui a eu lieu à Berne et qui a été organisé par l'ACS en collaboration avec la fondation «Assurer l'avenir des gens du voyage suisses», il a été démontré à l'aide d'exemples de «bonne pratique» émanant des cantons d'Argovie, de Zurich, Vaud et Berne de quelle manière les communes peuvent procéder lors de la planification et de l'exploitation d'aires de séjour. Au cours du colloque «La démocratie en mutation: à quel point les pouvoirs publics sont-ils encore crédibles?» qui a eu lieu à Neuchâtel, différents champs d'action et tendances de développement qui influencent la collaboration, l'image et la crédibilité des exécutifs, des parlements et des administrations ont été discutés. Le colloque a été organisé par l'ACS en collaboration avec la Conférence Suisse des Secrétaires Municipaux et l'Union des villes suisses (UVS).

Informations:

www.tinyurl.com/reunions-acs



Photo: Marco Zanoni

Impulsions en faveur de la participation communale

Au cours de 2018, l'équipe en charge du projet «in comune» de l'ACS a abordé directement différentes communes et développé des projets. Le projet «in comune» a pour objectif de sensibiliser les communes au thème de la participation et de les encourager à mettre en œuvre des projets participatifs. Dans ce cadre, l'équipe de l'ACS responsable du projet in comune se réunit avec les responsables communaux et avec différents experts afin de discuter des possibilités de projets pour la commune-test en question. Par la suite, l'ACS met à disposition des ressources financières pour la mise en œuvre du ou des projet(s). A la fin de la phase-test, chaque projet est évalué. Après aboutissement du projet, l'équipe de l'ACS reste à disposition de la commune si celle-ci a des questions ou besoin de conseils techniques.

Informations:

www.in-comune.ch



Photo: Shutterstock



TRAVAIL MÉDIATIQUE

Durant l'année sous revue, ce sont plus de 300 articles et reportages sur l'ACS qui ont été publiés ou diffusés en Suisse dans les journaux, les magazines, à la radio et à la télévision. Le colloque «Aires de séjour et de transit pour les yéniches, les sinti et les roms – exemples de bonne pratique pour soutenir les communes», le thème du référendum communal au niveau fédéral ainsi que le thème du système de milice ou l'«Année du travail de milice» ont

suscité un intérêt médiatique considérable. Ces sujets ont également été évoqués dans les médias de Suisse romande et de Suisse italienne. L'ACS est aussi de plus en plus présente sur Twitter, un service de réseau social très apprécié de nombreux professionnels des médias. En 2018, le nombre de followers a franchi le cap des 1000 (voir chapitre Communication).



Tagesschau, SRF, 4.4.2018

«Gemeindereferendum ist nötig»

Verantwortliche in den Kommunen entscheiden wenig – der Schweizerische Gemeindeverband will das ändern

Herr Niederberger, Sie sind seit dem 1. August in Ihrem neuen Amt – also seit jenem Tag, an dem landauf, landab wieder einmal das Mitzprinzip beschworen wurde. In der Realität haben aber viele Gemeinden Mühe, Freiwillige für ihre Ämter zu finden.

Das Mitzprinzip steckt seit einiger Zeit in der Krise. In den regelmässig durchgeführten Umfragen bei den Gemeindegemeinschaften kommt deutlich zum Ausdruck, dass von diesem Problem nicht nur einzelne kleine, sondern sehr viele Gemeinden betroffen sind. Es wird immer schwieriger, Leute zu finden, die sich für ein Amt in ihrer Gemeinde interessieren.

Ist die Gemeindepolitik so unattraktiv geworden?

Die Entscheidbefugnisse auf Gemeindeebene haben in den letzten Jahren in der Tat abgenommen. In vielen Bereichen geben der Bund und die Kantone die Richtung vor, ausserdem sind Kooperationen zwischen den Gemeinden häufiger geworden. Oft gibt es deshalb in den Gemeinderäten in wichtigen Fragen de facto gar nicht mehr so viel zu entscheiden. Gleichzeitig nimmt aber die Komplexität der Aufgaben und damit die Professionalisierung zu. Aber das ist nicht die einzige Ursache für die Probleme bei der Besetzung von öffentlichen Ämtern.

Wo sehen Sie weitere Gründe? Durch die Mobilität nimmt die Identifikation der Einwohner mit der eigenen



der anschliessenden Integration machen der Bund und die Kantone ebenfalls die Vorgaben. Doch die finanziellen und gesellschaftspolitischen Folgen der Migration müssen dann primär von den Gemeinden getragen werden. Für sie ist es frustrierend, wenn sie eine anspruchsvolle Aufgabe bewältigen müssen, über deren Steuerung an ganz anderer Stelle entschieden wird. Dieses Problem existiert in zahlreichen anderen Bereichen ebenfalls – beispielsweise in der Raumordnung, im Pflanz- oder Sozialversicherungsbereich. Gegen diese fatalen Kausalketten müssen wir uns wehren.

Ist die Gemeindegemeinschaft bedroht? So weit würde ich nicht gehen. Es ist klar, dass der Bund und die Kantone ihre Aufgabe wahrnehmen müssen. Problematisch wird es dort, wo die Gemeinde zum blossen Vollzugsorgan degradiert wird. Eine gewisse Zentralisierungstendenz ist unübersehbar. Wir müssen deshalb zu unserem bewährten föderalen System Sorge tragen.

Die Kantone und die Städte haben ihre Präsenz in Bundesberatern und in der Öffentlichkeit aus ähnlichen Überlegungen in den letzten Jahren markant und wirkungsvoll ausgebaut. Den Gemeindeverband nimmt man dagegen weniger wahr. Das sehe ich anders – auch aus der Aussensicht während meiner früheren Tätigkeit für die Kantone. Der Gemeindeverband nimmt eine starke und aktive Rolle ein, wenn auch in Arbeitsgruppen und



NZZ, 13.8.2018



Twitter, 18.12.2018



Radio RTS, 15.11.2018

SUISSE SOLUTION CONSENSUELLE POUR LES GENS DU VOYAGE

Malgré divers efforts, la vie des gens du voyage reste compliquée, a rappelé le président de l'Association des communes de Suisse.



«Le Matin», 26.1.2018

📷 print ↕ Contatta noi 📄

Il rischio povertà nella prima infanzia

Famiglia – Un seminario a Bellinzona ha analizzato il ruolo e i progetti dei Comuni per lottare contro la povertà dei bambini in età prescolare

120.06.2018
di Stefania Hubmann



Intervista a Claudia Hametner

Sullo sfondo dedicato al sostegno alla prima infanzia nei Comuni svizzeri piccoli e medi si espone Claudia Hametner, direttrice regionale dell'ACS (Associazione dei Comuni Svizzeri), relatrice del seminario svolto a Bellinzona.

La collaborazione fra Comuni, servizi e famiglie, la diffusione e lo scambio di informazioni, la disponibilità di spazi per attività di aggregazione. Sono queste le principali indicazioni per lottare contro la povertà nella prima infanzia, povertà che trascende l'aspetto economico per interessare l'accoglienza, il processo di apprendimento e quello di crescita dentro e fuori la famiglia. I Comuni sono chiamati a giocare un ruolo strategico con il supporto dei rispettivi Cantoni soprattutto per inserire le misure di sostegno a favore delle famiglie in una strategia coordinata. Con il Programma nazionale contro la povertà che si conclude proprio nel 2018 – ma con un rinnovato impegno già espresso dal Consiglio federale lo scorso 18 aprile – si è cercato negli ultimi cinque anni di rafforzare l'efficacia e il coordinamento delle misure esistenti.

In Ticino la Legge per le famiglie del 2003 e le iniziative seguite alla presentazione nel 2013 del «Quadro d'orientamento per la formazione, l'educazione e l'accoglienza della prima infanzia in Svizzera» hanno favorito lo sviluppo di una strategia nazionale e di una rete di collaborazione che si distingue a livello nazionale. Non a caso lo scorso anno la mostra nazionale dedicata a come i bambini scoprono il mondo è partita con successo proprio da Bellinzona. Oltre 9000 visitatori a Castelgrande e più di 3000 partecipanti a un centinaio di eventi organizzati in tutto il Ticino hanno lanciato l'esposizione su un percorso ancora in corso nel resto del Paese. A Bellinzona il recente seminario (uno dei sei organizzati in Svizzera) «Prima infanzia: oltre la povertà economica. Quali ruoli e quali progetti per i Comuni» ha permesso di ribadire l'importanza del ruolo svolto dai Comuni in questo ambito, presentando anche nel nostro Cantone i risultati di un sondaggio tra i Comuni

«Azione», 25.6.2018

SRF



Tagesschau, SRF, 24.5.2018



Radiolac, 16.5.2018

MADE IN SWITZERLAND

Association des Communes Suisses

Publié le 16 mai 2018 à 15:30

TELECHARGER



La Consigliera Nazionale leghista entra nel comitato dell'Associazione dei Comuni Svizzeri: "Dimostrazione che avere un piede a Berna serve"



Importante nomina per **Roberta Pantani**. La Consigliera Nazionale leghista entrerà a far parte del comitato delle Associazione dei Comuni Svizzeri. Nell'associazione, che conta molti

«Ticinonews», 29.5.2018



AFFAIRES COURANTES

Asile

Au cours de l'année sous revue, l'ACS a été représentée dans le groupe de travail ainsi que dans le groupe de projet pour l'élaboration d'un concept de mise en œuvre pour la planification et la gestion de l'accueil des groupes de réfugiés reconnus (réinstallation). On entend par «réinstallation» le transfert de réfugiés particulièrement vulnérables provenant d'un pays de premier refuge vers un pays tiers prêt à les accueillir définitivement. La réinstallation nécessite des préparatifs complexes et une organisation à long terme à tous les échelons organiques de l'Etat, notamment dans les communes (hébergement, intégration, etc.). Il est donc important que la planification et la gestion de l'accueil des groupes de réfugiés reconnus puissent se faire avec prévoyance. Dans le concept de mise en œuvre, l'ACS s'est, entre autres, engagée pour qu'il y ait une transparence en matière de réinstallation des réfugiés pour que les cantons et les communes se voient communiquer le nombre précis de réfugiés réinstallés et pour que les communes soient impliquées dans la fixation des quotas de réinstallation.

Le Conseil fédéral a pris acte du concept de mise en œuvre et a chargé le Département fédéral de justice et police de soumettre aux Commissions des institutions politiques le concept ainsi qu'une proposition de programme pour les années 2020 à 2021 concernant l'accueil de 1500 à 2000 réfugiés. L'ACS est représentée au sein du groupe d'accompagnement Réinstallation.



Encouragement précoce

Les communes sont responsables en premier lieu de la mise à disposition d'offres de la naissance des enfants à leur entrée en maternelle. Ils sont les interlocuteurs privilégiés pour les familles avec des enfants d'âge préscolaire. De plus en plus de villes et de communes s'impliquent activement dans l'encouragement précoce et inscrivent cette question à l'ordre du jour politique. Elles ont reconnu qu'elles peuvent apporter une contribution positive au dé-

veloppement linguistique, social et sanitaire des enfants à travers une politique de la petite enfance cohérente et des offres axées sur les besoins. Cela les rend plus attractives pour les familles et les positionne comme des communes ou des villes accueillantes pour les enfants. Il manquait jusqu'à présent une vue d'ensemble des offres d'encouragement précoce dans les communes et de leur ancrage stratégique. Pour remédier à cette lacune, l'ACS a lancé en collaboration avec l'Office fédéral des assurances sociales un projet visant à soutenir les communes dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies, de concepts et de réseaux communaux en milieu préscolaire (voir chapitre «Succès»).

1,8

Santé publique

Le financement des soins a constitué un autre sujet de préoccupation pour l'ACS au cours de l'année sous revue. Depuis des années, l'augmentation des coûts des soins de la santé est supportée presque exclusivement par les cantons et les communes, car les contributions des particuliers et des caisses maladie aux soins sont plafonnées. Les dépenses cantonales et communales ont augmenté de 700 millions de francs en 2008 à CHF 1,8 milliard de francs en 2014. Ainsi, le secteur public est passé depuis longtemps du statut de financeur résiduel à celui de principal financeur. Le rapport d'évaluation du Conseil fédéral, publié à l'été 2018, indiquait également noir sur blanc que l'augmentation du coût des soins de la santé avait entraîné une augmentation unilatérale de la charge pesant sur les financeurs résiduels. Les décisions de justice sur le remboursement des frais de matériel de soins (LiMA) n'ont fait qu'aggraver cette situation. C'est quasiment dans l'urgence qu'il a fallu mettre à disposition des ressources financières pour combler les déficits de financement avec les prestataires de soins (EMS, Spitex). L'ACS a profité de deux tables rondes avec l'Office fédéral de la santé publique et de l'audition parlementaire de la Commission de la santé publique du Conseil des Etats pour présenter son point de vue et exiger des adaptations du système. Elle a demandé au gouvernement fédéral de résoudre les problèmes liés à la LiMA et de soulager les communes. En collaboration avec les directeurs de la santé des cantons, l'UVS ainsi que les associations des prestataires de soins et les associations de patients, l'ACS a demandé de corriger le déséquilibre croissant dans le financement des soins de la santé par une adaptation des contributions de l'assurance obligatoire des soins (AOS) et d'impliquer plus fortement les assureurs maladie dans cette tâche. Les mo-

tions transmises 18.3710 et 18.3425 montrent la voie possible.

Compte tenu des défis auxquels sont confrontées les communes dans le secteur de la santé, il convient de renforcer la mise en réseau et la coopération entre les domaines de la santé et du social ainsi que d'améliorer la collaboration interprofessionnelle. Dans l'idéal, cette coordination s'étend au-delà des frontières communales et inclut les prestataires de soins locaux et régionaux. Depuis quelques années, les communes et les villes jouent un rôle beaucoup plus actif dans la coordination des soins de la santé. Elles s'engagent dans des réseaux de santé ou dans des centres de santé régionaux. Ces solutions communes constituent une grande chance pour les communes, les prestataires et les patients. Cela permet d'améliorer la qualité des prestations de la santé, de simplifier les voies de communication et d'exploiter les synergies. Les communes jouent un rôle important dans les soins de la santé et contribuent de plus en plus au développement d'un réseau de soins et d'accompagnement pour leurs citoyens. Au cours de l'année sous revue, l'ACS s'est engagée avec des partenaires pour promouvoir des modèles de soins de santé intégrés et les conditions-cadres politiques nécessaires. Il s'en est ainsi suivi une coopération avec le Forum suisse des soins intégrés (fmc) sous forme de participations au symposium fmc 2018 et aux «bases de réflexion fmc» sur les rôles de la Confédération, des cantons et des communes dans les soins de la santé intégrés d'ici à 2026.

décembre. Au total, elle a reçu 848 réponses, dont 700 issues de la Suisse alémanique, 129 de la Suisse romande et 19 de la Suisse italienne. Environ la moitié des réponses provenait de membres d'un exécutif communal. La communication de l'ACS et le magazine «Commune Suisse» ont été jugés globalement bons en termes de contenu et de conception. Cependant, l'enquête a également montré que l'accès en ligne et hors ligne de l'ACS aux membres d'un exécutif communal n'est toujours pas satisfaisant. Afin d'élargir la portée de ses activités de communication et d'améliorer la mise en réseau avec ses principales parties prenantes, l'ACS doit renforcer sa présence dans les espaces numériques utilisés par ses parties prenantes. Il lui faut aussi améliorer ses canaux de distribution et rendre ses contenus plus accessibles dans le cadre d'une nouvelle stratégie de contenu.

Participation

A travers le projet «in comune», l'ACS s'engage pour accroître la participation politique et sociale des citoyennes et citoyens au niveau communal. Tous les groupes de la population, y compris ceux qui ne peuvent pas participer au sens traditionnel du terme (par exemple les enfants et les jeunes, les étrangers, etc.), doivent avoir la possibilité de s'investir dans la vie de la commune. Le site Internet in-comune.ch se trouve au cœur du projet. Elaboré comme un «guide de bonnes pratiques», il doit servir d'inspiration aux communes et leur présenter des exemples de projets

848

Communication

Au cours de l'année sous revue, l'ACS a diffusé 9 communiqués de presse et 20 newsletters. Elle a multiplié ses activités sur Twitter et a ainsi pu augmenter le nombre d'interactions et de followers. Dans l'ensemble, le travail médiatique actif et réactif a gagné en volume (voir chapitre «Travail médiatique»). Suite à la déclaration de 2019 comme «Année du travail de milice», le site milizsystem.ch a été développé, rendu plus convivial et son contenu a été traduit en français et en italien (systemedemilice.ch/sistemadimiliza.ch). L'ACS a également mis en place de nouveaux partenariats et parrainages médiatiques qui profitent aux membres, tels que des réductions sur les frais de participation à des conférences.

Afin de mieux adapter sa communication et le magazine d'information «Commune Suisse» aux besoins des principales parties prenantes, l'ACS a réalisé une enquête fin



participatifs réussis en Suisse. Le site comporte un blog avec des articles d'experts dans le domaine de la participation. Il est aussi question de projets communaux participatifs concrets avec certaines communes tests, qui sont évalués après leur élaboration et leur mise en œuvre. Ces projets portent sur les besoins respectifs de la commune test. En 2018, l'évaluation finale a été réalisée pour deux communes tests. Ainsi à Bühler (AR) ce sont trois projets destinés à toutes les générations qui ont été lancés: une réunion conviviale pour retraités, l'offre «Meet» pour les jeunes (extension d'un local pour jeunes) et l'organisation d'une soirée karaoké régulière. Quant à la commune de Bussigny (VD), elle a lancé des projets participatifs dans un de ses quartiers (quartier SUD) pour renforcer les échanges entre les habitants. Cela se traduit par l'entretien commun d'un nouveau parterre de fleurs et d'un potager, une boîte à livres, un cortège d'enfants à Noël, une journée de nettoyage ainsi qu'une «Grande Table». Les deux communes tests sont très satisfaites de leurs projets.

actuellement l'objet de discussion au Parlement (importance des expertises, pondération de l'ISOS, etc.). L'ACS estime que la LPN, à l'instar de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT), risque de devenir de plus en plus complexe par l'ajout de dérogations. Cela renforcerait encore davantage l'insécurité juridique tant pour les communes que pour les investisseurs. C'est pourquoi l'ACS soutient la proposition de la Conférence des directeurs cantonaux des travaux publics et de l'aménagement du territoire au Conseil fédéral d'organiser une table ronde au niveau politique, puis de créer un groupe de travail tripartite chargé de régler les lignes de conflit entre les objectifs de la LAT et ceux de la LPN. Au sein de ce groupe de travail, l'ACS apportera son point de vue sur la mise en œuvre pratique des deux lois et œuvrera également en faveur d'une simplification et d'une plus grande marge de manœuvre pour l'aménagement.

En 2018, l'ACS a de nouveau participé activement à divers ateliers sur la deuxième phase de la révision de la LPM. Il s'agissait notamment d'affiner la démarche d'aménagement et de la faire tester par les cantons à travers différents cas de figure. Le projet de loi a été remanié avec un très large soutien et se présente équilibré. Il empêche surtout que le Parlement instaure constamment de nouvelles dérogations dans le domaine de la construction hors zone à bâtir. L'ACS est convaincue que la démarche d'aménagement permettra de trouver des solutions qualitativement meilleures et plus compatibles avec le paysage et d'élargir les possibilités d'aménagement. En outre, la LAT2 permet aux cantons d'exclure de leur législation sur les constructions certaines (ou toutes les) dérogations sur leur territoire cantonal. La LAT2 favorise donc aussi la simplification législative en vue de l'application pratique. L'ACS suivra d'un œil critique les discussions au Parlement et exprimera, si nécessaire, ses attentes au sein des commissions.

LAT2

Développement territorial

Dans le domaine du développement territorial, les communes se voient régulièrement confrontées à différents aspects de la Loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN). Diverses initiatives en lien avec ce thème font



«Commune Suisse»

En 2018, l'éventail des exemples de bonnes pratiques des communes s'étendait des infrastructures communales et du recyclage aux aires de séjour et de transit pour les gens du voyage, un thème que l'ACS avait inscrit à l'agenda politique avec son colloque tenu en janvier 2018 (voir «Succès»), en passant par le logement pour les personnes âgées. Les différents numéros de la «Commune Suisse» ont abordé d'autres thèmes clés de l'association, tels que l'encouragement précoce, les soins de santé intégrés, la prestation de soins, l'électromobilité, la participation et, bien sûr, le système de milice: l'«Année du travail de milice» a été lancée dans le numéro du mois de décembre avec des articles de fond et le début d'une série de portraits qui s'étend sur toute l'année. Avec des articles sur le financement des soins, l'élimination des appareils électriques, le monopole des communes sur l'élimination des déchets, la construction de logements à but non lucratif et l'aide sociale, la «Commune Suisse» est restée aussi en 2018 au cœur de l'actualité de la politique fédérale et associative. Sur le plan financier, la «Commune Suisse» a été touchée par des restrictions budgétaires dues à la baisse des recettes publicitaires. Malgré le strict respect du budget parallèle, il a été possible de satisfaire aux exigences concernant le bien-fondé et la diversité. Il n'a toutefois pas été possible d'atteindre dans différents numéros le même niveau d'équilibre régional que l'année précédente. Toutefois, la rédaction ne souhaite pas renoncer à la stratégie linguistique de la revue qui donne la priorité aux minorités italophones et francophones. Depuis janvier 2018, l'Association pour le droit de l'environnement donne régulièrement des informations sur des décisions judiciaires en matière de droit de l'environnement, et ce, en fonction des dossiers spéciaux respectifs du magazine. Le modèle des dossiers spéciaux semble également faire ses preuves auprès des lecteurs: certains numéros font souvent l'objet de commandes ultérieures. Comme en 2017, la mise en page de la «Commune Suisse» a continuellement subi de légères révisions et modifications en 2018.

Environnement et énergie

Dans les mois et les années à venir, les thèmes «changement climatique», «utilisation durable des ressources», «protection de l'environnement et du paysage» et «biodiversité» attireront davantage l'attention des communes. Cependant, la plupart des communes n'ont pas les ressources nécessaires pour réagir de façon proactive à ces défis. La Confédération soutient dans le cadre de divers programmes d'encouragement des projets dans les communes et les régions liés aux thèmes susmentionnés. Les résultats et les conclusions des projets ne sont pas utilisés par d'autres communes, alors qu'ils pourraient facilement être transférés. L'ACS s'engage fortement auprès des offices fédéraux compétents pour que, dans le cadre des programmes d'encouragement, le traitement de ces précieuses connaissances soit orienté vers la pratique et que leur diffusion à un nombre maximal de communes suisses soit planifiée, organisée et financée.



Photo: Philippe Gasser, Citec

Transports

Au cours de l'année sous revue, l'ACS a pris position sur les programmes de développement de l'infrastructure ferroviaire, des routes nationales et du trafic d'agglomération. En 2019, ces programmes font l'objet de discussion au Parlement et l'ACS exprimera vigoureusement ses préoccupations au sein des commissions. La question des transports et du CO₂ joue un rôle plus important au niveau politique. Dans le cadre de la feuille de route pour l'électromobilité, l'ACS s'est engagée à tenir les communes informées de l'actualité, des astuces, des possibilités de formation, des exemples intéressants tirés de la pratique, des brochures, etc. Lors du Congrès suisse de l'électromobilité des 17 et 18 septembre 2019, toutes les organisations participant à la feuille de route fourniront des informations sur l'état actuel de la mise en œuvre de leurs mesures.

Le prix «Flux - Nœud de communication d'or» a été attribué à la commune d'Ittigen en 2018. L'ACS est représentée dans le jury du «Flux». Pour 2019, il est prévu de distinguer un chef-lieu de district dans lequel un nœud de communication est intégré dans une stratégie d'aménagement et d'urbanisme et qui convainc par sa mise en œuvre opérationnelle.



PROCÉDURES DE CONSULTATION

Pendant l'année de référence, l'ACS a pris position sur les affaires suivantes:

Transports

- Étape d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire 2030/35
- Programme de développement stratégique des routes nationales (PRODES des routes nationales)
- Arrêté fédéral sur les crédits d'engagement à partir de 2019 pour les contributions aux mesures dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération
- Programme de développement stratégique (PRODES) des routes nationales, crédit d'engagement pour les plus grands projets, les projets d'extension de l'étape d'aménagement 2019 et planification des autres projets d'extension, cadre de dépenses routes nationales 2020-2023, audition CTT Conseil national, 16 octobre 2018

Santé publique

- Modification de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS) (neutralité des coûts, évaluation des soins requis)
- Révision partielle de la loi fédérale sur l'assurance-maladie: Mesures visant à freiner la hausse des coûts – 1er volet
- Révision de la part relative à la distribution définie à l'art. 38 de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS)
- L'actuel financement des soins et LiMA, audition CSSS Conseil des États, 6 novembre 2018



Environnement

- Paquet d'ordonnances environnementales du printemps 2019
- Aide à l'exécution «financement de l'élimination des déchets urbains»

Énergie

- Plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes», étape 2

Économie

- Contre-projet indirect du Conseil fédéral à l'initiative populaire «Stop à l'ilot de cherté – pour des prix équitables (initiative pour des prix équitables)»
- Projet fiscal 17, audition CER Conseil des États, 12 avril 2018

Aménagement du territoire

- Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs
- 12.402 Initiative parlementaire Eder. Rôle de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage

État civile

- Révision de l'ordonnance sur l'état civil et de l'ordonnance sur les émoluments en matière d'état civil (OEC; OEEC): «solution fédérale Infostar» et traitement à l'état civil des enfants mort-nés et nés sans vie

Poste

- Modification de l'ordonnance sur la poste: Nouveaux critères d'accessibilité

Cyberadministration

- Révision de l'Ordonnance du Registre foncier
- Loi sur les services d'identification électronique (LSIE), audition CAJ Conseil national, 15 novembre 2018

Protection de la population

- Révision de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile



ORGANES DE L'ASSOCIATION

Assemblée générale

Le 24 mai 2018, lors de la 65e Assemblée générale de l'ACS à Brugg, les conseillères nationales Priska Seiler Graf et Roberta Pantani Tettamanti ainsi que Stéphane Coppey, président de la Fédération des Communes Valaisannes, ont été élus au Comité de l'ACS. Christine Bulliard-Marbach et Stéphane Pont se sont retirés du Comité. Les délégués ont également approuvé les autres objets statutaires (rapport annuel 2017, comptes annuels 2017, décharge au Comité et fixation des cotisations 2019 (inchangées).

La partie statutaire a été suivie d'un débat sur le thème: «Maintenir vivants les centres de localités». L'ACS tient à ce que les centres des villes et des communes restent vivants et dignes d'être vécus. «Le centre d'une localité est fondateur d'identité et donne à chaque commune son caractère propre. Il est donc aussi le symbole de l'attachement des individus envers la commune où ils vivent», a déclaré Hannes Germann, conseiller aux États et président de l'ACS. Il a ajouté qu'il ne s'agissait pas de rétablir une situation du passé prétendument idéale, car les centres des villes et des localités n'ont jamais cessé d'être soumis à des mutations permanentes. Le but est de réagir au chan-

gement de façon active. Dans ce contexte, il ne faut pas oublier que les fonctions de rencontre sont assumées non seulement par le commerce de détail, l'artisanat et l'hôtellerie-restauration, mais aussi par les espaces de partage du travail, les administrations, les écoles, les parcs, les lieux culturels et les manifestations. «Il est important qu'une commune se demande: qu'est-ce qui constitue le centre de notre localité, que représente-t-il et à quoi doit-il ressembler?», a souligné Hannes Germann.

«Les villes sont et ont toujours été le reflet de notre société. Les modifications actuelles, mais aussi à venir, imposent des défis élevés à toutes les parties prenantes, mais offrent également des chances pour le développement de nos centres-villes», a déclaré Barbara Horlacher, syndic de Brugg. Lors d'une table ronde, le débat a ensuite porté sur la manière dont les centres des localités peuvent rester attrayants et vivants.

Informations:

www.tinyurl.com/acs-ag-2018





Les nouveaux membres du Comité (de g. à d.): Priska Seiler Graf, Roberta Pantani Tettamanti et Stéphane Coppey.

Comité

Président

Hannes Germann, conseiller aux États, Opfertshofen (SH)

Vice-présidence

Helene Spiess, maire, Buochs (NW)

Gustave Muheim, syndic, Belmont-sur-Lausanne (VD)

Comité

Beat Bucheli, maire, Werthenstein (LU)

Christine Bulliard-Marbach, conseillère nationale, Ueberstorf (FR), jusqu'en avril 2018

Riccardo Calastri, ex sindaco, Sementina (TI)

Renate Gautschi, membre du Grand Conseil, maire, Gontenschwil (AG)

Dr. Rudolf Grüninger, Bâle

Beat Tinner, membre du Grand Conseil, maire, Wartau (SG)

Daniel Albertin, membre du Grand Conseil, président de la commune, Albula/Alvra (GR)

Damien Chappuis, maire, Delémont (JU)

Jean-Michel Karr, conseiller administratif, Chêne-Bougeries (GE)

Jörg Kündig, prés. de la commune/prés. GPVZH, conseiller cantonal, Gossau (ZH)

Jürg Marti, président de la commune, Steffisburg (BE)

Stéphane Pont, président de la commune, Mollens (VS), jusqu'en avril 2018

Priska Seiler Graf, conseillère nationale, conseillère municipale Kloten (ZH), dès mai 2018

Roberta Pantani Tettamanti, conseillère nationale, vicesindaco, Chiasso (TI), dès mai 2018

Stéphane Coppey, président FCV, président de la ville, Monthey (VS), dès mai 2018

Bureau

Reto Lindegger, directeur, jusqu'en juillet 2018

Christoph Niederberger, directeur, dès août 2018

Claudia Hametner, directrice suppléante, responsable secteurs politique d'éducation, de santé, d'intégration et sociale

Magdalena Meyer-Wiesmann, responsable de projet secteurs politique d'aménagement du territoire, de trafic, d'environnement et d'énergie

Andreas Müller, public affairs/responsable de projet «Année du travail de milice»

Anna Panzeri, responsable de projet secteurs politique d'asile, de participation et d'économie

Christine Schmied, administration

Denise Lachat, rédactrice en chef «Commune Suisse»

Martina Rieben, maquettiste «Commune Suisse»

Philippe Blatter, responsable communication de l'association

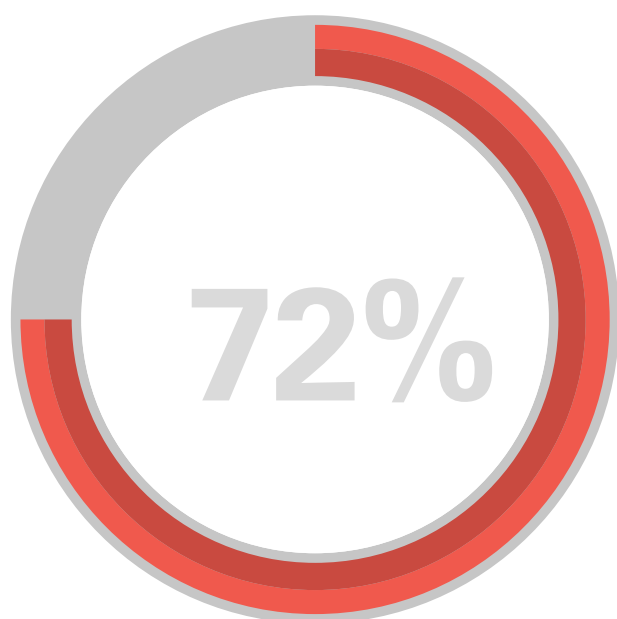
Florène Zufferey, stagiaire (projet «in comune»), jusqu'en septembre 2018

Nathalie Eggenberg, stagiaire (projet «in comune»), dès octobre 2018

Organe de révision

Fiduciaire Probitas SA, Bienne (BE)

NOUVEAUX MEMBRES/MEMBRES



Nous sommes heureux que les communes suivantes soient devenues membres de l'ACS en 2018:

Château-d'Oex (VD)
Echandens (VD)

Membres (1.1.2019)

Canton	Nombre de communes	Nombre de membres	Quota de membres
AG	211	157	74%
AI	6	5	83%
AR	20	19	95%
BE	346	253	73%
BL	86	69	80%
BS	3	2	67%
FR	136	97	71%
GE	45	33	73%
GL	3	3	100%
GR	106	79	75%
JU	54	22	41%
LU	83	51	61%
NE	31	16	52%
NW	11	11	100%
OW	7	7	100%
SG	77	67	87%
SH	26	24	92%
SO	108	98	91%
SZ	30	22	73%
TG	80	80	100%
TI	115	95	83%
UR	20	15	75%
VD	309	109	35%
VS	126	117	93%
ZG	11	8	73%
ZH	162	125	77%
Total	2212	1584	72%

Pendant l'année sous référence, le nombre des communes suisses a diminué de 2222 à 2212 à cause de la fusion de communes. Le nombre de membres a diminué de 1600 à 1584, le quota de membres est resté inchangé à 72%.

Fondation ACS

La Fondation pour la promotion de l'Association des Communes Suisses (Fondation ACS) a été créée en avril 2017. Elle a pour objectif respectif de renforcer et de promouvoir l'ACS et les communes en Suisse et de faire connaître leur importance, leurs tâches et objectifs. Rudolf Grüninger, membre du Comité de l'ACS, préside la Fondation depuis sa création. Dans ses rangs, le Conseil de fondation compte également le Conseiller aux États Hannes Germann, président de l'ACS, le syndic Gustave Muheim, vice-président de l'ACS, Claudia Hametner, vice-directrice de l'ACS, et depuis juillet 2018 Reto Lindegger, ancien directeur de l'ACS. Le Bureau est administré par le directeur de l'ACS, Christoph Niederberger, et a son siège à l'adresse de l'ACS à Berne.

La Fondation a été créée pour renforcer le niveau communal et mieux le faire connaître. Pour atteindre cet objectif, la Fondation soutient des projets qui renforcent l'ACS comme représentante institutionnelle des communes ainsi que les communes comme institutions et piliers impor-

tants du système fédéral de la Suisse. En 2018, le Conseil de fondation a approuvé un concept de financement correspondant et lancé un appel d'offres public. Les critères d'éligibilité stipulent qu'une ou plusieurs communes peuvent déposer des projets. La Fondation dispose d'un montant total de 50000 francs par an pour le soutien de tels projets.

En 2018, le financement de la Fondation a permis de soutenir un projet à hauteur de 20000 francs. Présenté au nom de toutes les communes membres de l'ACS, il soutient l'«Année du travail de milice 2019» de l'ACS. L'«Année du travail de milice» est en parfaite concordance avec le but de la Fondation et soutient à travers la promotion du principe de milice un pilier fondamental des collectivités communales.

Il est prévu de lancer un nouvel appel d'offres en 2019 pour permettre le déploiement d'autres projets. L'appel d'offres s'adressera principalement aux communes membres de l'ACS.



COMPTES ANNUELS

Comptes 2018 et budget 2019

	BUDGET 2019	COMPTES 2018	BUDGET 2018	COMPTES 2017
Revenus d'exploitation	1'672'570	1'612'705	1'706'000	1'891'427
Revenus du Secrétariat général	1'207'070	1'166'688	1'121'000	1'289'251
Cotisations des membres	1'063'070	1'053'400	1'065'000	1'062'810
Vente d'adresses	30'000	34'577	40'000	38'569
Revenus des prestations	1'000	398	3'000	2'529
Brochures / imprimés séparés	0	0	0	0
Revenus des séminaires (y c. contribution à l'AG)	0	0	10'000	0
Revenus Suisse Public (Bernexpo)	30'000	0	0	182'799
Revenus de la salle de séances et des parkings	3'000	2'253	3'000	2'544
Contribution du partenaire Postfinance	30'000	30'000	0	0
Programme Comulux	0	0	0	0
Programme "in comune"	30'000	18'091	0	0
Revenus des autres prestations	20'000	27'969	0	0
Revenus des commissions	178'000	166'046	170'000	209'480
Commission VBD	0	-13'000	0	14'984
Commission VISANA	170'000	179'046	170'000	194'496
Commission Monster AG	8'000	0	0	0
Autres revenus	5'500	30'237	35'500	32'152
Revenus divers	5'500	30'237	35'500	32'152
Revenu du magazine	282'000	249'734	379'500	360'544
Ventes d'abonnements	20'000	16'858	17'500	34'554
Annonces	250'000	227'186	350'000	314'523
Annonces diverses / annexes	12'000	5'690	12'000	11'466
Charges d'exploitation	-1'971'500	-1'968'549	-1'903'700	-2'773'706
Charges de personnel	-1'124'000	-1'180'191	-1'184'000	-1'146'583
Salaires	-950'000	-1'013'030	-1'010'000	-970'725
Prestations d'assurances sociales	0	0	0	1'204
AVS/AI/PC/AC	-77'000	-75'102	-77'000	-80'573
Institution de prévoyance	-78'000	-75'006	-78'000	-79'108
Assurance-accidents et indemnités journalières	-17'000	-11'826	-17'000	-15'607
Conseil RH	0	0	0	0
Formation et formation continue	0	0	0	0
Autres charges de personnel	-2'000	-5'227	-2'000	-1'773
Charges du magazine	-278'000	-282'994	-313'500	-393'682
Honoraires / traductions / frais	-80'000	-80'666	-110'000	-139'101
Frais d'impression	-160'000	-159'990	-165'000	-207'273
Frais de port	-25'000	-22'796	-30'000	-32'284
Newsletter	0	-480	-500	-89
Autres charges du magazine	-3'000	-1'940	-3'000	-2'715
Travail d'information / de communication	-10'000	-17'122	-5'000	-12'221
Autres charges d'exploitation	-569'500	-505'364	-406'200	-1'233'441
Locations tierces	-88'000	-87'749	-88'000	-87'477
Nettoyage, matériel auxiliaire	-500	-206	-600	-324
Amortissements immobilier	-1'000	0	-1'500	0
Amortissements sur mobilier/machines de bureau	-3'000	-2'018	-3'000	-8'895
Amortissements informatique	-50'000	-59'331	-35'000	-98'869
Assurances des biens	-1'500	-1'955	-1'100	-1'047
Electricité, eau, ordures	-2'000	-1'413	-2'500	-1'395
Matériel de bureau, imprimés	-3'500	-5'072	-3'500	-3'960
Photocopieuse	-3'500	-3'286	-3'000	-2'611

	BUDGET 2019	COMPTES 2018	BUDGET 2018	COMPTES 2017
Journaux, revues, ouvrages spécialisés	-1'500	-1'455	-1'200	-2'327
Frais télécommunication	-5'000	-5'432	-3'500	-3'553
Frais de port	-3'000	-2'015	-6'000	-6'285
Cotisations de membre à des tiers	-10'000	-13'412	-8'000	-10'392
Cotisation CT	-75'000	0	0	0
Cotisation CII nationale	-7'500	0	0	0
Charges comptabilité	-20'000	-9'165	0	-18'652
Indemnisation de traductions	-30'000	-28'119	0	0
Honoraires collaborateurs externes	-120'000	-82'470	-60'000	-144'585
Indemnités Comité/commissions	-60'000	-32'575	0	0
Charges AG	-10'000	-36'321	-25'000	-37'826
Charges organe de révision	-3'500	-3'536	-3'300	-3'300
Frais Comité/commissions	-10'000	-10'876	-8'000	-11'619
Charges Fondation ACS	-5'000	-431	0	-600'000
Autres charges Comité	-5'000	-1'762	-5'000	-4'698
Autres charges administratives	-2'000	-4'431	-2'000	-3'835
Mesures de marketing	-2'000	0	-2'000	-1'465
Séminaires/projets	-10'000	-71'681	-100'000	-114'379
Internet	-2'000	-1'331	-9'000	-15'491
Charges Suisse Public	0	0	0	0
Frais secrétariat	-18'000	-15'317	-18'000	-19'541
Correction impôt préalable	-17'000	-24'005	-17'000	-30'918
Résultat financier, amortissements, charges / revenus hors exploitation, charges / revenus extraordinaires	-298'930	-355'844	-197'700	-882'279
Amortissements sur immobilisations	-5'000	-3'342	-8'000	0
Amortissements sur mobilier/machines/informatique	-5'000	-3'342	-8'000	0
Charges et revenus financiers	4'500	-12'464	4'500	17'762
Charges d'intérêts / frais bancaires	-1'500	-21983	-1'500	-1'448
Revenus des avoirs en banque/placements	6'000	4838	6'000	5'015
Gains de cours des placements financiers	0	4681	0	14'195
Charges / revenus hors exploitation	0	16'407	15'000	16'284
Projets cofinancés	100'000	0	0	0
Projets	-110'000	0	0	0
Sponsoring	210'000	0	0	0
Charges / revenus extraordinaires	0	0	0	-43'761
Produit extraordinaire	0	0	0	-43'761
Prélèvement sur provisions	0	0	0	0
Bénéfice annuel / perte annuelle	-199'430	-355'243	-186'200	-891'994

Bilan 2018

ACTIFS	2018 en Fr.	2017 en Fr.	Différence en Fr.
Liquidités	222'560.76	603'490.20	-380'929.44
Créances résultant de livraisons et de prestations	188'423.70	51'896.40	136'527.30
Créances à court terme à l'égard d'organes étatiques	2'971.60	1'669.40	1'302.20
Comptes de régularisation actifs	35'620.55	100'668.44	-65'047.89
Actifs circulants	449'576.61	757'724.44	-308'147.83
Immobilisations financières	453'525.00	469'240.00	-15'715.00
Actifs immobilisés	453'525.00	469'240.00	-15'715.00
Total actifs	903'101.61	1'226'964.44	-323'862.83

PASSIFS	2018 en Fr.	2017 en Fr.	Différence en Fr.
Engagements résultant de livraisons et de prestations	133'874.25	164'741.80	-30'867.55
Autres engagements à court terme	11'969.80	26'691.98	-14'722.18
Comptes de régularisation passifs	168'107.20	91'136.84	76'970.36
Fonds étrangers	313'951.25	282'570.62	31'380.63
Capital de l'association	50'000.00	50'000.00	0.00
Réserves de bénéfices volontaires	894'393.82	1'786'387.59	-891'993.77
Perte annuelle	-355'243.46	-891'993.77	536'750.31
Capitaux propres	589'150.36	944'393.82	-355'243.46
Total passifs	903'101.61	1'226'964.44	-323'862.83



Schweizerischer Gemeindeverband
Association des Communes Suisses
Associazione dei Comuni Svizzeri
Associazion da las Vischnancas Svizras